

LE TRIFLUUVIEN

AVANT TOUT SOYONS TRIFLUUVIENS.

Vol. XIX No. 11.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

Rédigé en Collaboration.

TROIS-RIVIERES

VENDREDI 8 FEVRIER 1907

Seminaire St-Joseph

Extrait des listes du premier semestre-Janvier 1907

Philosophie (2me année).—
1er Eugène Gousie; 2e Joseph Bastien; 3e Alide Boucher; 4e Léopold Carignan.

Philosophie (1ère année).—
1er Raoul Lamy; 2e Auguste Panneton; 3e Emilien Manseau; 4e Arthur Beaulac; 5e Emile Olivier; 7e Adélard Bellemare; 8e Hector Joyal.

Rhétorique.—1er Alphonse Brodeur; 2e Charles-Auguste Raymond; 3e Ferdinand Rochelleau; 4e Raymond Piché; 5e Avila Ferron.

Belles-Lettres.—1er Maurice Duplessis; 2e Donat Guillemette; 3e Louis Guilbault; 5e Maurice Gélinas; 5e Arthur Savoie; 7e Louis Dusseault.

Troisième.—1er Victor Rheault; 2e Nestor Massé; 3e Donat Fréchette; 4e Agapit Clermont; 5e Chs.-P. Normand; 6e Robert Bellefeuille; 7e Alphonse Tessier; 8e Hector Héroux; 9e Antonio Gravel.

Quatrième.—1er L.Ph. Auguste Lafèche; 2e Lucien Fusey; 3e Fridolin Girard; 4e Paul Langlois; 5e Donat Grimard; 6e Rodolphe Bolduc; 7e Eugène Giguère; 8e Donat Guguy.

Cinquième.—1er Avila Brouillette; 2e Ernest Floury; 3e Adélard Gousie; 4e Hervé Brunelle; 5e Joseph Lacerte; 6e Lorenzo Bibeau; 7e Henri Thibault; 8e François Panneton; 9e Eugène Guillet; 10e Clovis Marchand.

Sixième.—1er Narcisse Leblanc; 2e Théophile Boutet; 3e Donat Gervais; 4e Arthur Jacob; Alfred Dubé; 6e Jean-Baptiste Hould; 7e Thomas Ostigny; 8e Fortunat Trudel.

Septième "A".—1er Zéphirin Beaudet; 2e Henri Héon; 3e Jacques Quesnel; 4e Camille Milot; 5e Rodrigue Rivard; 6e Victor Bourassa.

Septième "B".—1er Bertrand Huot; 2e Philias Tétrault; 3e Finley Bourgeois; 4e Eugène Cormier.

Huitième.—1er Joseph Lessard; 2e Ls. Normand; 3e Horace Gravel; 4e Maurice Boisclair; 5e Willie Harnois; 6e Henri Bourgeois; 7e Joseph Lapointe.

N. B. Pour être inscrit sur cette liste, il faut avoir conservé les 4-5 des ponts.

LEON ARCAND Ptre.
Préfet des Etudes.

HOCKEY

La partie de détail entre les clubs Grand'Mère et Voltigeurs sera jouée à Grand'Mère lundi soir.

On attache beaucoup d'importance à cette jouée, le vainqueur aura à jouer avec les champions des autres sections pour le championnat de la ligue intermédiaire.

Les trifluuviens qui ont succombé samedi dernier espèrent prendre une éclatante revanche lundi. Si nous en croyons la rumeur, Grand'Mère n'a qu'à bien se tenir, car il aura affaire à forte partie.

Si les Voltigeurs gagnent cette partie, il se pourrait fort bien qu'après une absence d'une année la coupe revienne aux Trois-Rivières.

LINIMENT MINARD guérit des Rhumes.

BUREAU D'ENREGISTREMENT

Vente, Jeffrey Frigon à Alph. Dupuis, p. 872, Trois-Rivières; Vente, Girard & Godin à Corporation Trois-Rivières, 356 358, 359, Trois-Rivières; Vente, Hercule Lamy à Eugène Leclerc, 341, 422, St-Boniface.

Vente, Thos. Watson à Chs Burrill, p. 1493, Trois-Rivières; Vente, Arthur R. Bellefeuille à Omer Bourassa, p. 578, St-Etienne.

Dame J. A. Frigon à Octave Clermont, 628, 424a, Shawinigan Falls; Vente, Héritiers Isaac Villeneuve à Edouard Charette, 154 St-Barnabé;

Vente, Jor. Guillemette à Joseph Laperrière, 313, 314, Trois-Rivières;

Vente, Adolphe Grenier à Maxime Matheau, p. 345, St-Barnabé;

Vente, Maxime Matheau à Adolphe Grenier, p. 345, St-Barnabé;

Donation, Godfroi Laforme à Valère Laforme, 421, St-Etienne;

Vente, Dame Elie Roberge à Dame Adélard Belisle, p. 1996, Trois-Rivières;

Vente, Dame Elie Roberge à Dame Adélard Belisle, p. 1996, Trois-Rivières;

Vente, Hilaire Dupont à Midas Dufresne, p. 320 Par. Trois-Rivières;

Vente, Onés. Lefebvre à Johny Doucet, 624, 204, Shawinigan Falls;

Vente, Adrien St-Pierre à Philippe Germain, 628-56, Shawinigan Falls;

Vente, J. A. Frigon à J. H. Nap. Désaulniers, 628, 602; Shawinigan Falls;

Vente, Vve Dosithé Lord à J. Ed. Lord, 123, 132 Par. Trois-Rivières;

Vente, Vve Phi. Lord à Jos. Ed. Lord, 120, Par. Trois-Rivières;

Vente, Elie Décoteau à Azarias Foisy et al, 16 3, Rang, St-Elie;

Vente, Laurent Boisvert à Hormisdas Rivard, p. 136, 137, Ste-Flore;

Vente, Jos. Matteau à William Gélinas, 153, Ste-Flore;

Vente, Pierre Boisvert à Léopold Lanneville, 628, 99 Shawinigan Falls;

Vente, Théophile Gravel à Arthur Wilfrid, p. 1996, Trois-Rivières;

Vente, Albertine et Evelina Bellemare à Ubald Bellemare, 836, Yamachiche;

Vente, J. A. Vézina à Emile Pratte, 794, Trois-Rivières;

Vente, Vve Eug. Grenier à Alex. St-Pierre, 373, Par. Trois-Rivières;

Testament, Alpaide Massicotte à N. Paul Doucet, Ste-Flore;

Vente, Etienne Girard à Edouard Alarie, 372, Trois-Rivières;

Vente, Dame J. L. Poisson à Jos. Lajoie, p. 1996, Trois-Rivières;

Vente, Avila Gélinas & al à Alexis Gélinas, 229, St-Barnabé;

Testament, Albertine Gélina à Herménégilde Milot, St-Barnabé;

Vente, Cyrille Gélinas à Adélard Gélinas, 69, St-Barnabé;

Vente, Hormisdas Boisvert à Joseph Gélinas, 294, St-Barnabé.

LA REVUE CANADIENNE

SOMMAIRE

Abbé Elie-J. Auclair: Au Monument Crémazie.

Napoléon Savard: Portrait Louis-Honoré Fréchette; Adolphe Poisson; Dr Nérée Beauchemin; Jean Charbonneau; Albert Lozeau; Demi-ton: Philippe Hébert.

Jules Fournier: Réplique à M. ab der Halden.

Raymond Sablan: L'Apostrophe poétique.

Benjamin Sulte: Le deuxième jour d'Adam, poésie.

Alphonse Gagnon: L'Egypte et les écritures égyptiennes.

Edouard Montpetit: L'Economie politique.

Albert Lozeau: Les Poésies d'Alfred Garneau.

J. Flahault: Lettres à un ami sur la Liberté Morale (suite et à suivre).

Athénais Bibaud: A la mémoire de Madame Marchand.

Thomas Chapais: A travers les Faits et les Oeuvres.

Charles Léandre: A Clémentine dispensateur de la justice à la mode française contemporaine.

Notes Bibliographiques.

Province de Québec
District des Trois-Rivières
COUR DE CIRCUIT
No 22

Alexander Baptist, commerçant de bois de la cité des Trois-Rivières

Demandeur
VS
Joseph Lamontagne, menuisier et entrepreneur ci-devant de la cité des Trois-Rivières, maintenant aux Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur
Et
Arthur Pellerin de la cité des Trois-Rivières, ouvrier, Tiers-Saisi.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois. Trois-Rivières, 14 janvier 1907.

ALFRED DESILETS
Greffier de la Cour de Circuit
District des Trois-Rivières:

Si vous voulez avoir une maison confortable et avoir toutes vos aises, faites vos achats de meubles chez Alph. Laurin & Cie. Les meubles que vend cette maison ont toutes les qualités qu'on puisse désirer.

La grande popularité dont jouit la maison Bondy & Beau lac vient du bon marché qu'elle offre à ses clients. On y trouve toujours à plus bas prix qu'ailleurs des marchandises de première qualité.

VENTE A L'ENCAN
Re Rivard & Dupont,
Faillis,
Trois-Rivières.

Avis est par le présent donné que Jeudi le 14 février 1907 à 10 heures a. m., sera vendu au numéro 105 de la rue St-Olivier au magasin des faillis, l'actif de cette succession, comme suit:

Garnitures du magasin \$ 94.45

Stock Epicerie et provisions 385.00

Roulant consistant cheval, voitures, harnais etc., etc. 103.25

Dotés de livres 880.75

Licence au 1er mai 90.00

Eau au 1er avril 2.50

Le magasin sera ouvert mercredi le 13 février courant. Trois-Rivières, 6 février 1907.

JOHN RYAN, Jr.
Encanteur.
J. L. DURAND,
Curateur.

Bonne nouvelle pour les Déposants !!!

La Banque d'Hochelaga

PAIERA OU CAPITALISERA A L'AVENIR

Les intérêts sur Dépôts d'Epargnes, quatre fois par année aux mêmes que ses dividendes, savoir :

1er Mars, 1er Juin, 1er Septembre, 1er Decembre.

Quelques chiffres éloquentes, extraits de son rapport du 30 Nov. 1906.

Capital autorisé	\$4,000,000.00
Capital payé	2,000,000.00
Fonds de réserve et profits non divisés	1,619,710.57
Dépôts	12,250,816.78

(Augmentation pour l'année dernière \$1,994,316.29.)

Or et argent en caisse, et autres valeurs immédiatement réalisables 5,262,091.16

Actif total 18,224,340.37

(Augmentation pour l'année dernière \$2,559,879.95.)

N. B.—Surplus de l'Actif sur le Passif du au public \$3,619,710.50

Comme le prouve l'état ci-haut, La Banque d'Hochelaga est non-seulement la Banque Canadienne Française la plus forte, mais c'est aussi, une des Institutions financières les plus solides du Pays !

Nous recevons ici, tous les jours, les cours du change sur tous les pays du monde, et nous vendons directement le change sur Londres et Paris;

N. B.—Nous vendons aussi des Mandats, payables au pair, dans le monde entier, aux mêmes taux que les Compagnies d'Express.

J. F. BOULAIS, Gerant,

Succursale des Trois-Rivières

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en Juillet 1900

SIÈGE CENTRAL: 7 & 9, Place d'Armes, MONTREAL, Canada

BUREAU DE DIRECTION

PRESIDENT: Monsieur H. LAPORTE,
VICE-PRESIDENT: M. S. CARSLY, Monsieur ROD. FORGET,
Monsieur G. N. DUCHARME, Monsieur G. M. BOSWORTH,
Honorable L. BEAUBIEN, Monsieur TANCREDE BIENVENU,

BUREAU DE CONTROLE
(Commissaires-Censeurs)

PRESIDENT: Hon. Sir ALEX. LACOSTE, VICE-PRESIDENT: Dr E. P. LACHAPELLE,
Honorable C. J. DOHERTY

Gérant Général: TANCREDE BIENVENU

Auditeur: A. S. HANLIN Inspecteur: ALEX. BOYER

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, accepte les comptes d'épargne depuis \$ 1.00

Elle paie les intérêts sur les dépôts 4 fois l'an. Elle est la seule Banque Canadienne-Française dont le département d'épargne est contrôlé par un bureau de Commissaires-Censeurs.

—Vous pouvez aussi déposer vos argents sur CERTIFICAT DE DEPOT spécial payable à HUIT JOURS D'AVIS et obtenir un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p. c. l'an, suivant termes, à savoir: 3 mois, 3 p. cent; 9 mois, 3½ pour cent; 15 mois 4 p. cent. Il n'est émis de certificat toutefois que pour une somme de \$ 500 ou plus.

Succursale à Trois-Rivières, No. 26 rue Du Platon.

NAP. LANGLOIS,
GERANT.

P. A. COUIN

IMPORTATEUR DIRECT DE —

Ferronneries & Quincailleries

Département du Gros 13, RUE CRAIG.

Magasin de Détail 8, RUE DU PLATON

SPECIALITES

Marchandises pour Marchands, Forgerons, Voituriers et Constructeurs. Ces messieurs trouveront un assortiment complet des lignes dont ils ont besoin, et ce, à des prix garantis.

Agent pour les célèbres Vernis Valentine & Cie, de New-York et Harland & Sons, Merton, Angleterre.

Toute commande par la malle est promptement et soigneusement remplie.

AVOINES, SONS, POIS,
POMMES, MIEL.

VENTES SUR CONSIGNATIONS
Remises promptes
Références
BANQUE D'HOCHELAGA
GROS SEULEMENT
G. A. Chevalier & Cie, 14 Place Royale, Montréal.

FEUILLETON DU TRIF

ARLETTE

PAR DANIELLE D'ARTH Z

(Suite)

Quelle profanation, aussi, de lire ces lettres! Je n'avais pas le droit de savoir que la sœur de mon ami avait aimé mon père, et en avait souffert long temps. Je repliai la lettre, en prenant la résolution de brûler tout le paquet; mais, dans ce paquet, une feuille à demi déchirée frappa mes regards. L'écriture en était inégale et heurtée je la transcrivis ici, tout entière.

"Cette fois, c'est la fin; je me meurs, ma chère fille. Encore quelques heures, et ce sera fini. A peine si je puis tenir ma plume; j'ai déjà eu deux syncopes la prochaine m'emportera. Je veux vous dire adieu; moi, en mourant, c'est à vous que je pense, car je vous aimais bien. Un dernier mot. Mon testament est dans mon secrétaire; mais, — et cela je ne voudrais le dire à aucune autre personne que vous, — je n'ai pas confiance en l'honneur de mon frère ni en celui de mon neveu Jean. Je crains que l'un d'eux ne le supprime; j'en ai fait un double, que j'ai dissimulé dans le cadre de mon portrait. Antoine et sa femme sont en Italie, lui, est trop insouciant pour défendre ses intérêts. Soyez là, vous! — Et si l'on ne trouve pas de testament, déclarez qu'il y en a un; et montrez cette lettre. Dix fois j'ai cru mourir en vous écrivant. Adieu, chère aimée. Au revoir, plutôt..."

C'est avec autant de surprise que d'émotion que je lus ceci. Quel mystère se cachait là! Comment se faisait-il que la sœur du curé, dépositaire d'une confiance aussi importante, eût laissé les choses suivre leur cours, alors qu'elle savait y avoir eu vol? Les idées se heurtaient dans ma tête; j'étais trop inhabile à débrouiller ces faits; mais je comprenais qu'une escroquerie avait été commise, que mon oncle, et peut-être, hélas! aussi mon aïeul, s'étaient entendus pour spolier mon père. Oh! mon oncle Jean! qui m'avait chassée en me traitant de mendiant!

J'enfermai les lettres dans le coffret à ouvrage; je serrai les laines et le métier, et descendis très bouleversée de tout cet imprévu! Dans le jardin, je retrouvai mon cher curé qui m'attendait. Il me sourit d'un air gai.

—Voulez-vous que nous fassions une promenade, Arlette?

—Je veux bien, dis-je. J'ai la migraine. Cela me soulagera.

—Vous êtes un peu rouge, en effet. Venez, Partons.

Je pris une ombrelle, et nous sortîmes. Depuis le matin je n'avais pas revu Charles: le curé m'en fit l'observation.

—Où peut-il être?

—A peindre au bord de la rivière, probablement, dis-je.

—Eh bien, Arlette, allons de ce côté, je suis curieux de voir s'il a du talent.

—Un talent d'amateur, monsieur le curé. Une médiocrité aimable!

—Comment, méchante! Vous qui l'admirez tant, en arrivant ici!

—On change! murmurai-je en hochant la tête.

Puis, sans hésitation:

—Je voudrais vous questionner au sujet d'une personne que vous avez connue, monsieur le curé, — une personne dont j'ai vu le portrait à la Grangeotte.

—Qui donc? demanda-t-il.

—Ma grand'tante, Marguerite Privaz.

Le curé s'arrêta net, et m'examina attentivement:

—Que pouvez-vous avoir à me demander à son sujet?

Je le vis sur ses gardes. J'usai de ruse. Je ne pouvais avouer avoir lu les lettres! Voilà ce que c'est que de se mettre dans de mauvais cas.

—Je n'ai rien de particulier à vous demander, répliquai-je. Je ne sais pourquoi cette question m'est venue aux lèvres aujourd'hui plutôt qu'hier: pendant que j'étais à la Grangeotte il m'arriva d'entrer dans la chambre de ma tante Rose, et d'y remarquer un portrait. Je demandai ce que c'était; on me nomma Marguerite Privaz; et, à ce sujet, mon oncle eut une espèce de colère, traita cette dame de vieille folle, de voleuse; je ne sais tout ce qu'il dit! Cela m'avait surprise et attristée. Je voulais savoir si réellement il avait le droit d'accuser ma grand'tante avec des paroles et un ton aussi grossiers!

—Non! dit le curé en se remettant en marche d'un air préoccupé; Marguerite Privaz fut une femme intelligente, loyale et bonne, et témoigna toujours à ma sœur une tendresse profonde. — Ce Jean Privaz a un mauvais naturel!... reprit-il, comme se parlant à lui-même.

—C'est mon avis! m'écriai-je. Nous sommes enfin d'accord! Voyons! Pourquoi la hait-il, même dans la mort? Quelle histoire y a-t-il là-dessous que vous ne me dites pas?

Il parut hésiter encore... puis, enfin, se décidant:

—Je vous raconterai tout. Je ne l'ai pas fait jusqu'ici, parce que je désirais ardemment que vous vous fissiez aimer de votre famille; et il me semblait plus qu'inutile de réveiller des querelles oubliées... La Grangeotte appartenait en propre à Mlle Privaz, votre grand'tante, qui n'ayant pas le goût de la vie rurale, habita Paris pendant les dernières années de sa vie. Votre grand-père occupait la Grangeotte à titre de fermier. Elle aimait fort votre père, et n'avait aucune estime pour votre oncle. On a des raisons de croire qu'elle fit un testament en faveur d'Antoine; cependant, quand elle mourut, on ne trouva rien. Votre oncle Jean était à Paris, au moment de sa mort; Antoine était en Italie. — Naturellement votre grand-père réclama l'héritage... Alors eut lieu un incident très pénible.

La voix de mon curé vacilla, ses paupières battirent nerveusement. Moi, avide de savoir, j'écoutais.

—Ma sœur, armée d'une lettre de Mlle Privaz, déclara qu'un testament devait exister, et que si l'on ne pouvait le retrouver, c'est qu'il avait été soustrait. Ce misérable Jean faillit, je crois, se porter à des voies de fait sur elle... Il l'accusa de mensonge, disant qu'elle aimait Antoine, et voulait l'enrichir... Mon curé serrait les poings, ses yeux étincelaient.

—Bref, malgré les affirmations de ma sœur, rien ne se retrouva et votre grand-père eut la Grangeotte.

—Mais le portrait! dis-je imprudemment!

Lui ne prit pas garde à cette imprudence.

—Le portrait! On décloua la toile, il n'y avait rien derrière... ma sœur pensa que Jean avait soustrait aussi le double du testament.

—Je croyais qu'on mettait toujours les scellés?... dis-je.

—On les mit; mais Jean arriva chez sa tante au moment où elle rendait le dernier soupir... il fit ce qui lui plut...

Au tournant du chemin, un grand chien blanc vint se jeter dans nos jambes.

(à suivre)

Les Tablettes de PATERSON
Guérissent la Toux
Demandez l'espèce à trois coins dans la boîte rouge et jaune.

BOITE DE P. STE 614

31 & 33 RUE DU PLATON

TELEPHONE 9

Louis Brunelle & Frere

Marchands-Epiciers

EN GROS ET EN DETAIL

Les acheteurs trouveront à des prix spéciaux, pour la ville des marchandises de première qualité en tous genres. Café et Thé de 20 à 40 cts. Pâtes Françaises (importées) et Canadiennes. Poudre à Pâte avec jolis présents. Amandes, Biscuits, Fromages de toutes sortes: canadien, fort, et doux, Oka, Gruyère, Crème, Roquefort. Beurre de table, Œufs frais et conservés, Jambon et Bacon etc. Vins Liqueurs de choix Brandy, Champagne, Vin de Table, „Vieux“ Cherry, Vieux Port-en bouteille et au gallon.

Nous donnons des coupons sur marchandises de tablette, ayant droit à de magnifiques cadeaux en argenterie.

Nous nous ferons un plaisir d'aller prendre les ordres à domicile lorsqu'on nous en fera la demande.

UNE VISITE EST SOLICITEE

BOITE POSTALE 585.

TEL. BELL, 15.

THOMAS BOURNIVAL.

MARCHAND-EPICIER

M. THOMAS BOURNIVAL offre à sa nombreuse clientèle à des prix excessivement bas.

Graines de Mil Canadien,
Trèfle Rouge, Vermont,
Alsike et Blanc,
Blé et Blé-d'Inde à Silo

ainsi que toutes autres variétés de Graines de semence, pour l'inspection du gouvernement.

Insistez pour la farine à boulanger „Polar Star“ et la farine à Pâtisserie „Castor“.

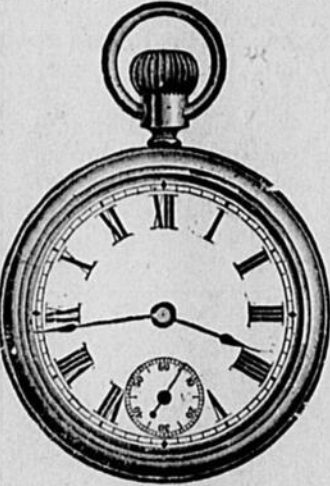
et 48 rue des Forges.

Pour Cadeaux allez chez

A. BERGERON

HORLOGER * BIJOUTIER
OPTICIEN

No 30 Rue des Forges
TROIS-RIVIERES



Importateur de Montres, Horloges, Bijouteries, Argenteries, Verre coupé, marchandises en cuivre, bronze, porcelaine. Assortiment de Chapelets, montés en Or et en Argent Médailles, etc.

Ouvrage fait par des ouvriers de première classe, ordres reçus par la maille et exécutés dans le plus court délai

J. A. DUPLESSIS

INGENIEUR-MECANICIEN

Manufacturier d'ENGINS à VAPEUR et à GAZOLINE, ROUE A L'EAU, ARBRES DE COUCHE, COUSINETS, PALIER et SUSPENSOIR (kanger).

Toutes sortes de machineries pour Moulin à Scie, Moulin à Farine, Manufacture et tout ouvrage en fer et en cuivre.

Réparations de toutes sortes faites avec soin

SPECIALITE : Scieilles et Poinçonneuse (shear and die) pour l'orgerons et (Jack screws)

TOUTE LETTRE RECEVRA UNE REPONSE.

33, RUE ST-GEORGES
TROIS-RIVIERES

PEINTRES

nos couleurs sont les plus fines, nos huiles et vernis sont d'une pureté et d'une qualité incomparable. nous avons toutes les fournitures de peinture

Pinceaux, Vitres, Mastic, Diamants, etc.
aux Meilleurs prix.

The EDW. CAVANAGH CO., Ltd., 2547, rue Notre-Dame. • MONTRÉAL

Adresses d'Affaires

P. N. Martel C. R.
N. L. Duplessis, C. R.
MARTEL & DUPLESSIS
Avocats
Rue St-Joseph
Trois-Rivières.
1,6,1904

JOS. G. HARNOIS
Avocat
33 Avenue Laviolette
Trois-Rivières

METHOT, COMEAU, OGDEN
Avocats
15 et 17 Bonaventure
Trois-Rivières.

JOSEPH BARNARD L. L. B.
Avocat
27, Rue Alexandre.
1,6,04

L. P. GUILLET
Avocat
27 1-2 rue Alexandre

B. P. 46
BLONDIN & DESY
Avocats
20 rue St-Joseph.

MM. Blondin et Desy tiendront aussi un bureau à Louiseville chez M. J. A. Coutu N. P. et un à Grand'Mère chez M. P. E. Blondin N. P.

Tel Bel 421. B. P. 648
A. LEBRUN
Notaire
23 Bonaventure
Argent à prêter, à la ville et à la campagne, sur garantie hypothécaire ou autre,

TELEPHONE BELL 235.
J. A. LEMIRE, LL. L.
Notaire
Bureau et résidence: Coin des rues Hart et Alexandre. Ancienne place de P. O. Guillet, N. P. Secrétaire des commissaires pour l'érection des paroisses, la construction des églises, etc.
Argent à prêter sur hypothèques à la ville et à la campagne. 1-8-1a

Tel. Bell No 110
Dr. J. E. DOHAN.
Chirurgien-Dentiste
Trois-Rivières. P. Q.
Bureau: Edifice Banque Hochelaga.

LES DOCTEURS
De BLOIS & TOURIGNY
Anciens Elèves
DES HOPITAUX DE PARIS
Ont ouvert des Bureaux de consultation au
No. 21
AVENUE LAVIOLETTE
TROIS-RIVIERES
Medecine, maladies des femmes, maladies nerveuses et chroniques.
Heures de bureau: } 8 à 10 a. m.
1 à 4 p. m.
7 à 9 p. m.

NORMAND & CARIGNAN
Agents d'Immeubles
Bureau: Bâtisse Banque d'Hochelaga, Deuxième Etage.
TROIS-RIVIERES 25-9-1a

Mon Principe

Il faut qu'un complet ou un pardessus sied bien et possède un certain cachet individuel pour que le client aime à le porter et soit par conséquent satisfait.

Ma clientèle a toujours cette satisfaction que vous cherchez. Pourquoi ne le seriez-vous pas?

Boutons pour Costumes de Dames livrés à court délai.

Jos. Lambert,
Marchand-Tailleur,
89 rue Notre-Dame — 18
TROIS-RIVIERES

Rachete de l'esclavage

Quelles douleurs il endura pendant les quinze jours que dura cette chasse à l'homme, qui amenait sans cesse de nouvelles victimes et de nouvelles charges ! Sa tête n'était qu'une plaie; il fut malade de la fièvre, obligé de marcher quand même, entraîné qu'il était par ses compagnons de route, traîné par le cou; et quand, épuisé, il tombait, un nerf de bœuf s'abat-
tait brutalement sur son dos. Quelquefois, un homme mourait, on le détachait, et il res-

Des soins assidus rendirent la santé au petit Kuendabune. C'est maintenant Joseph-Evariste. Au commencement, il a bien craint d'être tombé une troisième fois dans l'esclavage, mais on l'a vite rassuré et on lui a raconté que des personnes charitables du Canada touchées des malheurs des pauvres esclaves, nous envoyaient de quoi les racheter, pour en faire des hommes libres. (1) Et quand il a été plus instruit, on lui a dit qu'il devait prier pour ces chrétiens généreux. "Oh! oui, répondit-il, car ils m'ont tiré non seulement de l'esclavage des hommes, mais aussi de l'esclavage du démon. Ils sont bons ces Blancs; jamais je n'oublierai de prier le bon Dieu pour eux. Père, ajoutait-il naïvement, vous écrivez souvent à vos frères de là-bas, dites-leur que le petit Joseph Evariste prie pour eux et les aime beaucoup: ils sont mes pères eux

Lorsque je ne suis adressé à vous la première fois pour me soigner, j'étais bien malade. Tout jeune encore, je souffrais de maux d'intestins épouvantables qui m'empêchaient de travailler. Quand ils me prenaient, j'étais obligé de me mettre au lit et de cesser tout ouvrage. J'habitais alors Saint-Méthode d'Adstook, Co. de Beauce. J'avais contracté cette maladie à manger des pommes vertes et à avoir été me baigner en achevant de souper. Le lendemain j'étais tombé malade, je ne m'en étais jamais relevé. Deux médecins consultés par moi m'avaient dit que j'avais l'appendicite, et, n'ayant pas pu me soulager, ils me conseillèrent l'opération.



LEOPOLD RHEAUME, Biddeford, Me.

● Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal. ●

l'Album Universel se mourrait. Evidemment, c'était pour rime, car cette revue populaire et canadienne par excellence, aimée de tous, continue d'arriver ponctuellement chez ses milliers et milliers de lecteurs. Et c'est tant mieux, car ce serait une honte pour le Canada que de laisser disparaître une si bonne publication. Très intéressant le numéro de l'Album Universel du 16 février, nous le recommandons chaleureusement à nos amis.

CONTRE LE MAI DE TÊTE

L'efficacité de ces cachets est telle qu'ils guérissent en 5 minutes tous maux de tête, migraines, névralgie. Exiger toujours le nom "Dr Fred D. Mers" gravé sur chaque cachet car ce sont les seuls vraiment bons — En vente partout —

Boit. 1387 St-Laurent, Montréal

**Coffre-Fort •
Meillink**
\$16.00 à \$50.00
Le volé le plus souvent à l'espérance
de la fin, de l'eau et de
l'humidité. Pour catalogue
détailé s'adresser à:

• **JUDGER GRAVEL, Seul Agt.,**
25 • 25 Place Jacques Cartier, - Montréal.

K. CAMPBELL & CIE, MFRS.
MONTREAL

K. CAMPBELL & CIE, MFRS.
MONTREAL.

LE TRIFLUVIEN

VENDREDI 8 FEVRIER 1907

Confiance en Dieu

Combien divers les sentiments que fait naître Pie X en refusant avec une énergie sereine les prétendues avances du gouvernement français. Les cris de haine, les imprécations de colère, les hurlements de rage, les blasphèmes des impies se mêlent aux applaudissements, aux acclamations enthousiastes, aux promesses de fidélité des catholiques qui se lèvent avec leurs chefs, évêques et curés, prêts au sacrifice, à la lutte, à la mort.

Ah! la France n'est pas morte puisqu'elle donne au Pape cette consolation et au monde ce réconfortant spectacle.

Et cependant ce refus du Souverain Pontife, ce "non possumus" intransigeant de 1905 fera époque dans l'histoire de l'Eglise.

Les sectaires auront désormais beau jeu. Pas d'associations cultuelles; donc séquestre, confiscation, vente des églises, des presbytères, des évêchés, lutte légale sans trêve ni merci contre l'Eglise.

Ne touchent-ils pas au but tant désiré: détruire l'Eglise de France?

Pour les catholiques, c'est la persécution dans toute son étendue et sous toutes ses formes. Tracasseries vulgaires, poursuites haineuses, sornioles jusque dans la vie de famille, lutte bruyante sous le couvert de la loi. C'est la fin peut-être du culte public et demain... qui sait? la persécution sanglante!

N'est-ce pas la ruine de l'Eglise de France?

Eh bien! non; les catholiques ont confiance dans les paroles de leur Maître, Jésus-Christ: "Voici que je suis avec vous" et ils ne craignent pas de jeter en défi à leurs persécuteurs quelques dates de l'histoire de l'Eglise dont le seul souvenir est un réconfort.

L'an 33 "ils mirent les scellés sur le sépulcre et y apposèrent des gardes (L. Math. XXVII)"

L'an 34 "tous les jours, le

nombre des chrétiens augmentait" (Actes des Apôtres II.)

L'an 303; dixième persécution "Au très grand empereur Dioclétien pour avoir détruit la religion des chrétiens" (Inscription sur une colonne élevée en Espagne).

L'an 312, Constantin, empereur chrétien.

L'an 361, Julien l'Apostat écarte le catholicisme de ses exactions légales et de ses moqueries: "Que fait le fils du charpentier?"

L'an 363, Julien l'Apostat jetant une poignée de son sang vers le ciel: "Tu m'as vaincu, Galiléen!" C'est Jésus-Christ qu'il appelait ainsi par mépris.

L'an 1546, mort de Luther "O Pape, vivant, j'ai été un fléau pour toi! Mort, je serai ta mort!" Le lendemain du jour où il écrivait cette parole on le trouvait mort sur son lit. Voilà de cela 360 ans. La papauté vit toujours.

L'an 1758; Voltaire écrit: "Dans vingt ans, l'Infâme: c'est l'Eglise catholique qu'il nommait ainsi—aura beau jeu."

L'an 1778, vingt ans après, jour pour jour, Voltaire mourait en blasphémant.

L'an 1793, sur la proposition du citoyen Chaumette, l'Eglise Notre-Dame de Paris est dédiée à la déesse Raison représentée par une prostituée.

L'an 1801, Napoléon Ier signe le Concordat avec le Pape Pie VII.

L'an 1872, Bismarck commence le Kulturkampf avec les lois de Maif.

L'an 1885, ce même Bismarck choisit le Pape comme arbitre et atroge les lois de persécution.

L'an 1905, M. Combes déchire le Concordat et proclame la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

A quand la date vengeresse? Quand nous aurons assez souffert et prié. Croyons-en le bon pilote; laissons passer "la rafale" et nous chanterons d'autres victoires sur les impies.

"Confiance en Dieu!"

J. ST-DENYS.

LES CHAMPOUX

Par Mgr Richard.

(Suite)

ALEXIS CHAMPOUX IV dit Semper, frère du précédent, fils d'Amable et de Marie Cormier, b. à Béc. 13 oct. 1766, sépulture à St-Barthélemy, 18 juillet 1848 âgé de 83 ans (82), marié à Mask. 23 sept. 1793 à Judith Sévigny (de feu Charles et d'Angélique Hamel) agriculteur domicilié à St-Cuthbert 1, dans cette partie de la paroisse qui forma en 1828 la nouvelle paroisse de St-Barthélemy. Enfants:

1o MARIE-ANGELIQUE b. 13 juillet, s. 15 juillet 1794 à St-Cuthbert.

2o ALEXIS b. et s. 1, 16 mars 1795.

3o ALEXIS b. 1, 2 mars 1796, s. 13 avril de la même année.

4o JUDITH b. 1, 18 mars 1797; m. 1, 28 janv. 1811 à Antoine Lord agriculteur dem. à Maskinongé, fils de Jean et de Josephite Gélions, d'Yamachiche.

5o JOSEPH b. 1, 30 août 1798, s. 12 mars 1799.

6o ALEXIS b. s. 1, 24 nov. 1800 âgé de 31-2 mois.

7o JEAN-BTE b. 1, 4 nov. 1802, s. 22 juin 1803.

8o JULIE b. 1, 5 oct. 1807; m. 1, 13 juillet 1824 à Ambroise Bérard dit Lépine (d'Ambroise et de Josephite Marcotte) de St-Cuthbert.

9o CLAUDE b. s. 1, 25 juillet 1826 à Pierre Fautoux

(de Joseph et de Geneviève Lafontaine).

10o ALEXIS-JEAN b. à Maskinongé 30 déc. 1815.

Nonobstant l'abondance des notes qui m'ont été fournies sur cette famille et sur les deux suivantes, par M. l'abbé Chs Gervais, vicaire à St-Cuthbert; il restera encore des lacunes dans ces trois familles. Dans celle-ci, il nous manque un enfant entre Jean-Bte et Julie; et, au moins un autre, entre Claire et Alexis-Jean.

JOSEPH CHAMPOUX-SEMPER IV frère des précédents, né à Béc. 11 août 1768, 1o marié à Maskinongé 8 15 nov. 1790, à Marie Hédoux dit Crépion (de feu Jean-Nicolas et de Marie-Louise Nault; ne fut, toute sa vie, qu'un pauvre journalier n'ayant pas de domicile fixe, demeurant tantôt à Maskinongé, tantôt à St-Cuthbert et très souvent ailleurs. Enfants:

1o JOSEPH b. 8, 25 août 1791.

2o ETIENNE b. 8, 10 nov. 1792.

3o MARGUERITE b. 8, 26 juillet 1798, s. 8, 9 avril 1802.

4o ALEXIS b. 8, 19 sept. 1799.

5o MARIE-MARGUERITE b. à St-Cuthbert 1, 23 janv. 1806 m. 1, 7 juin 1831 à son p. du 2 x 2 Michel Champoux (de Pierre et de Marie-Joste Bigot-Dorval).

6o HÉLÉDORE b. 1, 21 fév.

1817, s. 5 juillet 1817.

7o MARIE-JOSEPH b. s. 1 26 oct. 1818 âgée de 15 jours.

Dans cette famille, les enfants nés de 1792 à 1798, de 1799 à 1806, de 1806 à 1817 nous manquent, c'est-à-dire, que le nombre ci-haut m'en donne pas la moitié.

Marie Crépion fut inhumée à St-Cuthbert le 1er sept. 1822 et le 2 juin 1823, Joseph Champoux se mariait en 2o à Marguerite Plante (de Jean-Bte et de défunte Rose Duquet). Enfants: 1er et 2o deux anonymes b. et s. 3 mars 1824.

3o HERCULE b. 1, 23 fév. 1825 s. 13 janv. 1827, âgé de 2 ans.

4o THÉOPHILE b. 1, 5 mars 1828.

5o DAMASE b. à St-Cuthbert 12 déc. 1829.

PIERRE CHAMPOUX IV, frère des précédents, établi d'abord à Gentilly 15 né à Béc. 8 déc. 1774 et marié 8 oct. 1792 à Marie-Josephite Bigot-Dorval eut la famille qui suit:

1o MARIE-JOSEPHITE b. 2, 5 oct. 1793, s. 2, sous le nom de Marie-Esther 11 nov. 1810 âgée de 16 ans.

2o PIERRE-JOSEPH b. 15, 23 mars 1795, s. 15, 12 janv. 1810 âgé d'environ 15 ans, accidentellement écrasé par une charge de bois, renversée sur lui.

3o MARIE-MADELEINE b. 15 6 janv. 1797; m. à St-Cuthbert 1, 29 janvier 1816 à Paul Pichet.

4o LAURENT b. 2, 21 mars 1798, s. à St-Cuthb. 5 juin 1825 âgé de 28 ans.

5o PIERRE-JOSEPH b. 2, 11 nov. 1799.

6o ALEXIS b. 2, 18 oct. 1802 m. à St-Cuthb. 13 fév. 1827 à Archange Lécuyer (d'Antoine et de Julie Paquet); d'abord journalier, puis cultivateur demeurant à St-Barthélemy, où il fait baptiser 8 enfants.

7o MARIE-LOUISE b. 2, 19 juillet 1804.

8o FRANÇOIS b. 15, 17 août 1806; m. 2, 6 oct. 1829 à Marie-Eléonore Gingras (de François et de M. Eléonore Arsenault). L'acte de mariage constate que François Champoux cultivateur, natif de Gentilly, est domicilié à Bécancourt. Plus tard on lui donne le titre de "bateleur" et je lui ai trouvé une dizaine d'enfants baptisés à Bécancourt.

9o MICHEL-JEAN - CHRISOSTOME b. 15, 24 mars 1808; m. à St-Cuthb. 7 juin 1831 à sa cousine-germaine, Marguerite Champoux dit Semper (de Joseph et de Marie Crépion).

10o DAMASE b. 15, 10 mars 1810, m. à St-Cuthb. 21 juin 1831 à Marie-Madeleine Fautoux (de Louis et d'Angélique Lebrun). Dans son acte de m., Damase Champoux est qualifié d'aubergiste, domicilié à St-Cuthbert. Il a eu plusieurs enfants.

Discours de M. de Las Cases

Sur la crise religieuse en France

Le 30 décembre dernier, la discussion s'étant engagée au sénat français sur la dernière loi Briand, qui complète la spoliation de l'Eglise catholique en France, M. de Las Cases, sénateur de la Lozère, a prononcé le magnifique discours qui suit. Nos lecteurs nous sauront gré de leur fournir ce superbe morceau d'éloquence:

LA LEGENDE DE LA REVOLTE DE L'EGLISE

Tout d'abord, Messieurs, qu'y a-t-il de vrai dans cette légende de prétendue révolte de l'Eglise contre la loi de séparation? Il est bien certain qu'on ne peut pas incriminer à révolte les critiques que nous avons pu formuler contre la loi de séparation.

J'ai pendant ces vacances, lu et relu avec le plus grand soin les discours que M. le Président du Conseil a prononcés, soit en Vendée, soit dans le Var. Je les ai médités. J'ai vu que, pour M. le président du Conseil c'était l'honneur de son parti de passer au crible de la raison toutes les questions sur lesquelles

La BANQUE PROVINCIALE du CANADA

La seule Banque Canadienne dont le département d'épargne est contrôlé par un bureau de Commissaires-Censeurs composé de :

Hon. Sir ALEX. LACOSTE,
Président,
Ex-Juge en Chef de la Cour du
Banc du Roi.

M. le Dr LACHAPELLE
Vice-Président
Directeur du Crédit Foncier
Franco-Canadien.

Honorable Juge DOHERTY, Censeur,
Ex-Juge de la Cour Supérieure.

FONDÉE EN 1855.

RUE DE PORTER 576.

O. Carignan & Fils,

MARCHAND-EPICIERS

EN GROS ET EN DETAIL

No 26, Rue Des Forges

TROIS-RIVIERES

Cette maison de commerce, qui est une des plus anciennes, s'occupe en général du commerce d'épicerie, de vins et liques. Satisfaction complète sous tous rapports et défie toute compétition.

SPECIALITES:

Vin de messe TARRAGONE et SICILE Coquard
JOCKEY CLUB. Conserves alimentaires.

CORRESPONDANCES SOLICITEES

les il y avait à se former une opinion. Nous n'avons fait que suivre sa méthode en discutant la loi de séparation.

Nous avons examiné quels étaient les prétextes qui avaient servi de base à sa mise à l'ordre du jour, et nous avons, au nom de la vérité historique, jugé la loi. (Très bien à droite). Nous avons recherché dans quelles conditions il était possible à un contractant de se délier à lui seul d'un contrat synallagmatique solennel et séculaire et au nom du respect dû aux conventions et aux contrats nous avons jugé la loi. (Très bien! très bien! sur les mêmes bancs).

Nous avons usé, c'est certain, de l'exercice du droit de nous plaindre, mais j'imagine que nul dans cette Assemblée ne compte enlever à quiconque la liberté de la plainte. La liberté de la plainte est la dernière qui subsiste... (Exclamations ironiques à gauche).

Pardon, Messieurs, laissez-moi finir—pour le vaincu d'un moment lorsqu'il a en face de lui le vainqueur d'un jour. Il n'y aurait que la tyrannie qui pourrait enlever et critiquer cette liberté de la plainte, et je suis sûr qu'ici je serai d'accord avec tout le monde lorsque je dirai qu'on ne saurait nous imputer à révolte d'en avoir usé. (Très bien! très bien! à droite).

Avons-nous été en état de rébellion contre la loi parce que nous n'avons point accepté ou, pour mieux dire, parce que la papauté n'a pas accepté les associations cultuelles? (Nouvel approbation au centre).

M. le ministre des cultes a posé cette question aux parlementaires de la Chambre des députés; peut-être aurait-il mieux fait de la poser à la papauté qui eût été mieux à même de répondre. (Très bien! très bien! à droite).

A. M. le ministre un membre du Parlement, M. Piou, a fait la réponse nécessaire. Qu'a dit l'hon. M. Piou? Que la société française actuelle avait ses règles et ses principes, que pour elle, le pouvoir venait d'en bas,

de la démocratie du peuple, du suffrage universel. Il a ajouté que l'Eglise catholique avait, elle aussi, ses principes que pour elle le pouvoir venait d'en haut était une délégation du ciel dont le Pape et les évêques étaient les représentants.

Ce sont là deux hiérarchies, deux conceptions différentes, mais nous n'avons pas plus le droit, nous Etat, d'imposer à l'Eglise notre façon de voir, que nous n'admettrions que l'Eglise, au point de vue temporel, nous imposât la sienne. (Très bien! très bien! à droite).

C'est justement parce que les associations cultuelles étaient contraires aux principes hiérarchiques, que l'Eglise n'a point pu les accepter, ne voulant pas pas en faire pour demain une cause de schisme et d'apostasie.

Messieurs, lorsque la papauté a refusé la formation des associations cultuelles, certains membres du ministère, sont partis en guerre. L'Eglise et la papauté selon eux se mettaient en révolte.

Et puis, on a réfléchi. D'autres membres du ministère ont pensé autrement. Ils ont pensé, avec raison que les associations cultuelles n'étaient pas obligatoires, qu'elles n'étaient qu'une faculté et que l'on n'avait jamais le droit de dire à quelqu'un qu'il se mettait en révolte et rébellion, lorsqu'il n'usait pas d'une faculté. C'était évidemment dans ces conditions, le droit pour la papauté de se refuser à former des associations cultuelles.

Je ne vois, à cet égard, Messieurs, rien de mieux, pour dégager la vérité que de citer les paroles si nettes, si fermes, si explicites, prononcées dans l'ancienne Chambre par M. le ministre des Cultes lui-même.

Voici ce passage d'un discours que nous connaissons tous d'ailleurs et qui a eu les honneurs de l'affichage:

"La Pape a dit aux catholiques: "Vous ne ferez pas d'associations en conformité avec la loi de 1905, parce que moi, le chef de l'Eglise, je considère ces associations comme attentatoires à la constitution de l'Eglise."

"Messieurs, c'est sur ce point que nous allons discuter, mais dès à présent je déclare qu'en

Cravates ? Cravates ?

Nous venons de recevoir un grand choix de Cravates les plus beaux, les plus nouveaux. Nous avons un très beau PUFF pouvant se mettre avec Collets droit ou rabattu et aussi de très jolis articles pour cadeaux, tels que : Foulards, Mouchoirs de soie, Gants, Chemises, Valises et Suit Cases.

BLAIS & FRERE,
Marchands Tailleurs,

Téléphone 385
8 Rue Des Forges, Trois-Rivières.

LE TRIFLUVIEN

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Imprimé et publié à Trois-Rivières, Qué.

Tarif des Abonnements :

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

Un an\$2.00
Six mois1.00

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an\$1.00
Six mois0.50

Tarif des Annonces.

Les annonces seront cotées sur Nomenclature aux conditions suivantes :
Première insertion, par ligne 10 cts
Insertions subséquentes, par ligne 5 cts
Conditions spéciales pour annonces à long terme.

Prière d'adresser tout ce qui concerne l'administration à P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire et toute communication relative à la rédaction à "LE TRIFLUVIEN".

tenant un tel langage le Pape a usé de son droit et qu'en lui obéissant les catholiques, les membres du clergé français usent également de leur droit.

"Ils ne ne sont pas obligés de se servir du droit commun d'association en matière cultuelle, tel qu'il est édicté par la loi de 1905. (Très bien! à gauche)."

"La loi impose des devoirs aux citoyens; elle ne leur impose pas l'usage d'un droit. Les catholiques en disant: "Nous ne ferons pas d'associations" ne se sont donc pas mis en révolte contre la loi (Très bien! très bien) et ils peuvent persister dans cette attitude autant qu'ils le voudront. Le gouvernement n'a pas à partir en guerre contre eux."

Voilà donc un premier point tranché. Il n'est pas tranché par nous; il est tranché par M. le Ministre des Cultes lui-même. Il n'y a pas eu, de ce chef, l'ombre d'une révolte, il est impossible d'en parler.

LA DECLARATION ETAIT ILLEGALE

Mais au lendemain du jour où la loi de déparation a été applicable, on a dû se demander comment pourrait s'exercer le culte, dans quelles conditions les mesures pourraient se dire, et alors M. le ministre des Cultes a déclaré qu'il serait nécessaire de faire avant les offices, et une fois pour toutes une déclaration.

Etions-nous tenus à cette déclaration.

Si j'ai bien compris à ce moment la pensée de M. le ministre des Cultes, c'était une sorte d'in-

vitiation qu'il adressait à l'Eglise; il assaillissait la loi en sa faveur; le ministre voulait bien adresser un sourire aux catholiques, et il espérait que ceux-ci en faisant leur déclaration, répondraient par un égal sourire.

L'Eglise a estimé que l'heure n'était pas aux marivaudages: l'Eglise a estimé qu'elle n'avait qu'à user de son droit et que l'on ne pouvait lui réclamer que l'exécution de ce droit.

Est-ce que la déclaration était obligatoire? Est-ce qu'elle était légale?

Elle n'était exigée ni par la loi de 1905, qui ne visait que les associations cultuelles, ni par la loi de 1901 sur les associations, qui à cet égard n'en parlait en aucune façon. Elle n'était pas davantage, j'imagine, rendue obligatoire par la loi de 1881; cette déclaration n'était conforme ni à l'esprit, ni au texte de la loi de 1881.

A l'esprit de la loi de 1881? Quand celle-ci parle de déclaration, elle vise des réunions dans lesquelles la contradiction aura lieu ou sera tout au moins appelée. (Très bien! à droite).

Or, dans les exercices du culte, il n'y a pas de contradiction appelée. (Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs) et l'on ne peut considérer comme un appel à la contradiction les mots que prononce le prêtre en se tournant vers le public, ni les "oremus", ni les "Dominus vobiscum", ni les "ite missa est", ainsi qu'il l'on fait ou essaye de le faire quelques commissaires de police extrêmement ingénieux, sans aucun doute. (Très bien! très bien! à droite).

M. Brager de la Ville-Moysan — Et ne sachant pas le latin!

M. de Las Cases. — La loi de 1881 n'est pas plus, dans son texte que dans son esprit, applicable à l'exercice du culte; la preuve, Messieurs, c'est qu'elle exigerait avant de déclarations qu'il y aurait de réunions. (Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs) c'est qu'elle exigerait en même temps, l'organisation d'un bureau composé de trois membres ce qui serait incontestablement difficile, puisqu'à la messe, il n'y a quelquefois que le curé et son enfant de chœur (Très bien! à droite).

La loi de 1881 était d'ailleurs si peu applicable que le ministre des Cultes disait: "Nous ne demanderons qu'une déclaration par année", ce qui est évidemment contraire au texte même de la loi de 1881, d'où cette conséquence que la loi de 1881 n'était pas applicable. (Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs).

C'était là non seulement notre

opinion, mais encore celle d'un grand nombre de nos adversaires; c'était spécialement l'opinion de M. Jaurès; nous ne pouvons donc être considérés en révolte et les catholiques ne peuvent être considérés en rébellion parce qu'ils n'ont pas interprété comme vous la loi de 1881, alors surtout que leur interprétation est la seule qui soit vraiment juridique. (Très bien à droite).

(à suivre)

Petites Annonces

AVIS

Les personnes qui doivent à la succession de Eugène Godin, en son vivant électricien de cette cité, ou qui ont contre elle des réclamations à exercer, sont priées de régler leurs comptes ou de produire leurs réclamations à mon bureau No 17 rue Alexandre Trois-Rivières d'ici au 22 février courant.

L. P. MERCIER N. P.

6fs

ON DEMANDE DES DAMES pour coudre chez elles continuellement ou pendant leur temps de loisir. Bonne affaire, ouvrage léger et plaisant envoyé n'importe quelle distance frais payés.

Envoyez un timbre pour informations. National Manufacturing Co., Montréal. 4fs

IL FAUT SAVOIR

Que tout le monde a des effets à faire teindre, nettoyer et repasser

S'adresser à la teinturerie à vapeur

230 rue Notre-Dame

AGENTS DEMANDES

La MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY,

désire s'assurer les services d'un représentant pour la Cité de Trois-Rivières, et les comtés de St-Maurice, Champlain et Maskinongé.

Les demandes pour cette agence devront être accompagnées de certificat, et être adressées à

J. T. LACHANCE,
133 rue St-Pierre,
QUEBEC.

25-1-2s

E. Lamoureux, comptable, au diteur et Liquidateur de Faillites. Bureau: Edifice Banque d'Hochelaga, chez M. l'avocat Ph. Bigué. 21-9-1a.

TROIS OFFRES

DES JOLIS ET NOUVEAUX PAQUETS DE CARTES A JEU

DES CHOCOLATS BONBONS DE STEWART, McCONKEY LOWNEY, etc, etc

DES PLUS FRAIS

Des Parfums chics' agréables et durables des PLUS GRANDS PARFUMERS DU MONDE

Le tout a des prix des Grands Centres

Le Pharmacien Williams.

TROIS OFFRES

M. Alfred Frigon, entrepreneur d'ouvrages en ciment, a ouvert une boutique aux Nos 127 et 129 rue Bonaventure.

Ceux qui désirent faire faire des trottoirs en blocs de ciment le printemps prochain devraient donner leur ordre immédiatement afin que M. Frigon puisse préparer les blocs cet hiver et faire l'ouvrage sans retard.

Stock d'épithèses en mains.

Prix modérés et ouvrage garanti.

Boîte de Poste No 492.

A VENDRE 10 lots à bâtir, de 60 pieds de front chacun à \$25. par lot. Sur le chemin Ste-Marguerite, Trois-Rivières. S'adresser à E. C. LUCKERHOFF 123 rue des Forges. 26-1m

NOUVELLE BRIQUETERIE A YAMACHICHE

Monsieur Pionis Descoteaux vient d'ouvrir à Yamachiche une briqueterie. Il offre la vente de la brique de première qualité et à de bonnes conditions. Avis à ceux qui en ont besoin. 20-110m

Il a été perdu il y a une quinzaine de jours une sacoche travaillée en perles d'acier, avec franges contenant un chapelet en nacre et au-delà d'une piastrelle en monnaie. Prière de retourner au Bureau du "Trifluvien."

PROVINCE DE QUEBEC } Municipalité du Comté de Maskinongé

AVIS est par les présentes donné par JOSEPH ADRIEN COUTU, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du comté de Maskinongé, que le terrain ci-dessous mentionné sera vendu à l'enchère publique en la ville de Louiseville, au lieu ordinaire où le Conseil de Comté tient ses sessions, le six mars prochain, mil neuf cent sept, à dix heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges auxquelles il est affecté, à moins qu'elles ne soient payées avec tous les frais encourus avant la vente, savoir :

Municipalité de la paroisse St Alexis des Monts.

Comme appartenant aux héritiers de J. B. LAFRENIERE, cultivateur, une terre connue et désignée sous les numéros 380a et 381 du rang N. E. de la Rivière-aux-Ecorces, cadastre officiel pour le canton Hunterstown.

Taxes municipales.....	\$ 5.81
Taxes scolaires.....	\$ 15.98
Dû aux officiers.....	\$ 82.78

Montant-dû.....\$ 104.57

Donné au bureau du Conseil municipal du comté de Maskinongé, le 7 février 1907.

J. A. COUTU,

Secrétaire-Trésorier C. M. C. M.

Distribution de grain de semence
et de pommes de terre

Suivant instructions de l'Honorable monsieur le Ministre de l'Agriculture et en vue de l'amélioration des semences, nous faisons cette saison-ci aux cultivateurs au Canada une distribution d'échantillons de variétés de grains et de pommes de terre de qualité supérieure. Nous nous sommes procuré l'approvisionnement pour cette distribution principalement d'entre les excellentes récoltes récemment obtenues aux fermes expérimentales d'Indian Head (Sask.) et de Brandon (Man.). Les échantillons sont d'avoine, de blé de printemps, d'orge, de maïs (pour ensilage seulement) et de pommes de terre. La quantité d'avoine que nous envoyons, est de 4 livres, et celle de blé ou d'orge de 5 livres, ce qui suffit dans chaque cas pour ensemer un vingtième d'acre. Les échantillons de maïs et de pommes de terre sont du poids de 3 livres chacun. Nous nous sommes procuré pour cette distribution un approvisionnement de chacune des variétés suivantes:

AVOINE.—Banner, Danis Island, Ligowa améliorée, Thousand Dollars, White Giant, Wide-Awake (variétés blanches), et Goldfinder (variété jaune). Nous ne recommandons pas l'avoine noire pour culture en général, et n'en envoyons que sur demande spéciale.

BLÉ.—Fife rouge et Fife blanc (variétés sans barbes); Preston, PPringle's Champlain et Huron (sortes barbes précoces); Percy et Stanley (variétés sans barbes précoces).

ORGE.—A six rangs—Mensury, Odessa, Mansfield et Claude. A deux rangs—Sidney, Invinible, Standwell et Canadian Thorpe.

MAÏS (pour ensilage)—Angel of Midnight, Compton's Early et Longfellow (variétés précoces); Selected Leaning, Early Mastodon et White Cap Yellow Dent (variétés tardives).

POMMES DE TERRE (PATATES).—Early White Prize et Rochester Rose (variétés hâtives); Carman No 1 Money Maker et Late Puritan (variétés plus tardives). Ces variétés plus tardives sont en général plus productives que les variétés hâtives.

Chacun de ceux qui demandent de ces échantillons, ne pourra en recevoir qu'un seul; ainsi, si l'on reçoit un échantillon d'avoine, on ne peut en recevoir aussi un de blé, d'orge, de maïs ou de pommes de terre, et nous ne pourrions satisfaire aux demandes de plus d'un échantillon par maison. Les échantillons seront expédiés francs de port par la poste.

Les demandes doivent être adressées au Directeur des Fermes expérimentales à Ottawa; et on peut les envoyer en tout temps avant le 15 février, date à laquelle les listes seront closes, afin que les échantillons demandés puissent être expédiés à temps pour les semailles. En faisant les demandes, on fera bien de mentionner la variété que l'on préfère. Nous satisferons aux demandes suivant l'ordre où nous les aurons reçues, jusqu'à épuisement de l'approvisionnement des semences. Nous conseillons aux cultivateurs de nous adresser au plus tôt leurs demandes afin d'éviter la possibilité d'être déçus.

Ceux qui demandent du maïs ou des pommes de terre, voudront bien se rappeler que le maïs n'est pas disponible pour distribution avant mars et que les pommes de terre ne peuvent être expédiées d'ici par la poste avant que tout danger de gel en route soit passé. Il n'est pas besoin d'affranchir les lettres ou paquets adressés à la Ferme expérimentale, Ottawa.

W. SAUNDERS,
Directeur des Fermes expérimentales.

Le Poudre... est le meilleur que les autres...
pour les maladies...

Ses cheveux repousseront

Frédéric Manuel, bloc Maryland, Butte, Montana, acheta une bouteille d'Herpicide Newbro, le 6 avril 1899 et commença d'en faire usage pour une calvitie complète. Les follicules des cheveux vivaient encore et en 20 jours il eut la tête couverte de cheveux. Le 2 juillet il écrit: "et aujourd'hui ma chevelure est aussi épaisse et aussi luxuriante qu'on puisse l'espérer." L'Herpicide Newbro guérit d'après un vieux principe et joint à une nouvelle découverte; il détruit la cause et change l'effet. L'Herpicide détruit le germe qui cause la dartre, fait tomber les cheveux et finalement amène la calvitie, ce qui fait que quand il a enlevé la cause, l'effet ne peut plus continuer à se produire. Il arrête aussitôt la chute des cheveux et une nouvelle croissance recommence. Vendu par les meilleurs pharmaciens. Envoyez 10 centimes en timbres-poste pour un échantillon à The Herpicide Co., Détroit, Mich. R. W. WILLIAMS, Agent spécial, Trois-Rivières. Deux prix: 50 cents et \$1.00 la bouteille.

CHASSEURS

Renseignez-vous

Demandez notre liste de prix pour pelleteries...
Nous vous l'envoyons gratis sur demande.
Ne vendez pas de peaux avant de l'avoir vu.
Nous sommes la maison la plus considérable dans le commerce et vous y gagnerez certainement en faisant affaire directement avec nous.

REVILLON FRERES, LITEC.
184, RUE MCGILL, MONTREAL.



Anyone sending a sketch and description...
Scientific American
A handsomely illustrated weekly...
MUNN & Co. 361 Broadway, N.Y.

Lisez-vous le
"Samedi?"

Le plus volumineux des journaux illustrés de langue française, à 5 cts. 40 à 84 pages par semaine

Intéressant mélange de sérieux et de comique. 40 gravures au moins par numéro. Donne plus de feuilleton que n'importe quel autre journal connu. Musique, pages féminines, recettes. Vend des patrons et des gravures-primas à bon marché à sa clientèle. 3 jolis concours, au moins, par semaine avec prix en argent. Intermédiaire des échangistes de cartes postales du monde entier.

Le Samedi-Noël et le Samedi-Pâques sont réputés les deux plus belles publications du genre. Vendu dans tous les dépôts à 5 cts le numéro.

Abonnement—un an, \$2.50; six mois, \$1.25; trois mois, 65c. Poirier, Bessette & Cie, 198 Boulevard St-Laurent, Montréal, Canada.

Demandez
l'Elixir Pulmonaire
Balsamique

du Dr. PICAULT.

Le vrai spécifique contre la toux, le rhume, l'asthme, les oppressions, l'estomac, etc.
Une seule dose soulage—quelques jours guérissent. 25c. la bouteille.

JOS. CONTANT, Pharmacien,
1475 Rue Notre-Dame, Montréal.

Sans les PILULES ROUGES je serais Morte

Pas une Femme ne peut résister à ce que je souffrais.

Mon médecin m'avait dit que je ne guérirais jamais. Maintenant je suis gaie, alerte et j'ai tout le bonheur que je puis désirer.

Mme Binette, dont on trouvera plus loin la lettre pleine de gaieté, de vie et de bonne humeur, est un des cas les plus remarquables de ce que peut la volonté d'une femme bien décidée à se guérir.

Lorsqu'elle s'est adressée aux Médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine, son cas était un des plus graves qui leur eussent été soumis.

Elle souffrait d'une maladie interne très avancée qui s'était compliquée de troubles très sérieux de la vessie. Comme elle le dit elle-même, elle était tombée si bas que la mort eût été préférable à un tel martyre.

La moindre notion d'organisme humain permet à toutes les femmes de se rendre compte de ce que pouvait endurer cette pauvre malade. Celles qui ont eu à travailler à de lourds ouvrages, dès leur jeune âge, comme il arrive à la grande majorité de nos canadiennes—quelquefois plus courageuses que ne le permettent leurs forces—connaissent les conséquences de cette imprudence.

Mais, à quoi bon vouloir faire la leçon; c'est bien beau d'accabler de conseils une mère de famille, une femme d'ouvrier, de leur dire de se ménager, de ne pas épuiser leurs forces.

Mais alors qui fera le manger de l'homme, qui fera le ménage, qui lessivera le linge, qui soignera les enfants?

La loi du travail est dure, mais c'est la loi.

• Nous devons prendre la vie telle qu'elle est et non pas telle qu'elle devrait être.

Voilà une femme qui était malade; elle souffrait de la vessie et d'autres maux, elle s'est adressée aux Médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine, ceux-ci l'ont examinée, lui ont ordonné les Pilules Rouges et ils l'ont guérie.

Pas besoin de midi à quatorze heures, ni d'aligner des livres de médecine, des dictionnaires et des énumérations de maladies pour faire comprendre ce que cela veut dire.

Voici un cas bien clair:

Mme Binette, de Hawkesbury, Ontario, souffrait depuis douze ans d'un retranchement d'urine que les médecins ne pouvaient pas guérir.

Elle était vouée à la mort.

Elle a pris les Pilules Rouges et elle a été guérie.

Maintenant, nous disons aux femmes qui souffrent de la même maladie, et que les autres remèdes ne peuvent guérir:

Lisez et prenez:

Hawkesbury, 10 mai, 1906.

Cie Chimique Franco-Américaine, Montréal.

Messieurs,

J'ai peut-être un peu tardé à vous écrire et vous avez sans doute pensé que je vous oubliais en cessant de vous tenir au courant de ma guérison. Mais non, je ne peux pas vous oublier parce que je vous dois tout. Où serais-je sans vous? Je serais morte sans aucun doute, car pas une femme ne pourrait résister aux souffrances que j'éprouvais quand je me suis décidée à vous écrire.

Depuis douze ans je souffrais d'un mal interne, d'une maladie de la vessie et d'un retranchement d'urine incurables. Mon médecin m'avait dit que je n'en guérirais jamais et je le croyais bien. J'ai passé par des heures terribles. J'avais des échauffements intolérables, à me faire crier et tout mon corps tremblait. La mort eût été préférable à un tel martyre.

Lorsque je me suis adressée à vous, c'était ma dernière espérance et je m'y suis accrochée avec ardeur. Aussitôt que j'ai reçu de vous les Pilules...



Mme I. BINETTE, Hawkesbury, Ont.

les Rouges et l'indication du traitement à suivre, je l'ai suivi avec une constance parfaite.

Je crois bien que la volonté y a été pour beaucoup. J'avais confiance en vous et je voulais me guérir.

Je comprends bien que mon cas était très avancé, mais vous avez mis une patience admirable à suivre tous les progrès du traitement.

Cela m'a pris 20 boîtes de Pilules Rouges pour me remettre complètement sur pied, mais le succès a été complet, surprenant. Mes douleurs épouvantables du passé m'apparaissent aujourd'hui comme un mauvais cauchemar effacé. Je suis gaie, vive, toutes mes fonctions s'accomplissent à merveille et j'ai tout le bonheur que je puis désirer; je ne souffre plus d'aucune maladie. Bien à vous, Mme Isidore Binette, Hawkesbury, Ont.

CONSULTATIONS GRATUITES.— Adressez-vous par lettre ou personnellement, au No. 274, rue Saint-Denis, si vous désirez avoir des conseils. Les Médecins de la Cie Chimique Franco-Américaine vous donneront, tout à fait gratuitement, les informations nécessaires pour l'emploi des Pilules Rouges et vous indiqueront aussi un autre traitement si votre maladie le requiert.

DEFIEZ-VOUS.— Les Pilules Rouges sont toujours vendues en boîtes de 50 pilules. Chaque boîte est recouverte d'une étiquette imprimée en rouge sur du papier blanc. Les Pilules Rouges que les marchands vous vendent à l'once, au 100 ou à 25c la boîte, ne sont pas les nôtres; ce sont des imitations, car jamais nos Pilules Rouges ne sont vendues de cette manière.

Ces charlatans qui se font appeler docteurs, passant par les campagnes, allant de maison en maison, se d'ant envoyés par la Cie Chimique Franco-Américaine, sont des imposteurs, toujours, car jamais nos Médecins ne sortent de leurs bureaux pour soigner les femmes malades.

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine, envoyez-nous 50c pour une boîte ou \$2.50 pour six boîtes, ayant bien soin de faire enregistrer votre lettre contenant de l'argent, et vous recevrez, par le retour de la maille, les véritables Pilules Rouges.

• Adressez toutes vos lettres: **CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274, rue Saint-Denis, Montréal.**

PACIFIQUE CANADIEN

NOUVEL HORAIRE

En vigueur depuis

15 OCTOBRE 1906

Trains quittant Trois-Rivières

Pour Québec 3.38 a. m.

" " 7.00 a. m.

" " 12.26 p. m.

X " " 4.43 p. m.

b " " 7.10 p. m.

Pour Montréal 2.45 p. m.

X " " 6.30 p. m.

X " " 11.25 a. m.

a " " 3.52 p. m.

b " " 6.30 p. m.

X Pour Grandes Piles 7.20 a. m.

X " " 12.32 p. m.

X " " 5.00 p. m.

Un train venant de Montréal

le dimanche arrive à Trois-Rivières à 12.16 p. m. et y demeure.

a tous les jours.

x tous les jours excepté di

manche.

b dimanche seulement.

D. CHENEVERT.

Agent.

No 4 rue Du Platon.

Avis public est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un acte amendement les actes 60 Victoria, chapitre 77 et 6 Edouard VII, chapitre 69, relativement à la North Shore Power Company, dans le but d'étendre son pouvoir et ses opérations aux comtés de St-Maurice, Champlain, Portneuf, Québec et Montmorency, et pour augmenter la valeur autorisée de la propriété immobilière qui sera possédée et contrôlée par la Compagnie.

Montréal, 28 Décembre 1906.
Greenshield, Greenshield & Languedoc,
Procureurs de la Requête.

Public Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec at its next session for an Act to amend the Acts 60 Victoria, Chapter 77 and 6th Edward VII, Chapter 69, relating to the North Shore Power Company, with a view to extending the Company's powers and operations to the Counties of St. Maurice, Champlain, Portneuf, Quebec and Montmorency, and to increase the authorized value of the immovable property to be owned and controlled by the Company.
Montreal, December, 28th, 1906.
Greenshield, Greenshield & Languedoc,
for Applicants.

Le Savon "Littboy"—Désinfectant—recommandé par les médecins comme un remède contre les maladies contagieuses.

Pour les enfants Polonais

Au moment où, dans l'univers civilisé, tous les yeux sont tournés, avec un douloureux étonnement, vers une province de votre vaste empire, au moment où la presse de toutes les nations, y compris les journaux allemands honnêtes, constate et réprouve l'iniquité commise à l'égard des enfants polonais dans le royaume de Prusse, tout homme, tout chrétien, et à plus forte raison tout Polonais peut légitimement s'adresser à Votre Majesté au nom de la justice.

La justice, en effet, est supérieure à toutes les raisons d'Etat, à toutes les raisons politiques, qui, par cela seul qu'elles la foulent aux pieds, sont erronées, et font fausse route. Le mal et l'iniquité appellent une réparation et cette réparation est dans les mains du monarque.

La Providence qui, dans ses insondables décrets, a mis sous votre autorité une fraction considérable du grand peuple polonais, a, en même temps, imposé à Votre Majesté le devoir de respecter l'âme de ce peuple, de le protéger, de veiller sur son bonheur, sa foi, sa langue, ses traditions et ses sentiments.

Cependant, les territoires polonais incorporés à l'Etat prussien, sont devenus un enfer de souffrances, et ces souffrances, hélas! n'ont fait que grandir, s'aggraver sous votre règne. Les plaintes des opprimés non seulement retentissent sans écho, mais encore le gouvernement de Votre Majesté y répond par des lois qui, même aux étrangers, paraissent des mesures de haine, de violence, on dirait de vengeance.

Paisible, la population polonaise, tout aussi bien que l'allemande, paye l'impôt du sang et des biens: elle n'a pas recours aux armes. C'est donc en vain que la haine s'efforce de pallier ses actes d'oppression et de vengeance, en accusant calomnieusement les Polonais de préméditer le renversement du royaume de Prusse. Il est indigne d'un peuple puissant de chercher à persuader à soi et aux autres ce qu'il ne croit pas lui-même.

Un mouvement spontané, la résistance que la nature humaine oppose à qui la violence, n'est pas de l'agitation politique. Là où il s'agit de la défense des droits éternels de l'homme et de Dieu, de la sauvegarde des rapports de la nature avec le Créateur, de la protection, de la plainte et de la prière humaines, la conscience seule est le meilleur agitateur.

Sire, dans votre royaume, jusqu'ici le fonctionnaire prussien s'est toujours placé entre le peuple polonais et son souverain de la terre, afin qu'aucune plainte ne parvint aux pieds du trône; il se propose, maintenant, d'intercepter encore à ce peuple la voie qui le mène à Dieu. Sire, la mesure des persécutions des corps et des âmes est comble cette fois!

Elle est impitoyable, barbare, la loi qui oublie que les bêtes doivent avoir un gîte, la loi qui défend aux Polonais de se bâtir un asile sur le coin de terre qui leur appartient.

Elles sont hideuses, profondément immorales, et aucune raison d'Etat ne saurait les légitimer, ces lois qui font couler les larmes de milliers d'enfants sans défense.

A l'école l'instituteur prussien n'est pas le guide qui instruit l'enfant polonais et le dirige vers Dieu, c'est plutôt une sorte d'impitoyable horticulteur à qui incombe l'obligation officielle de transformer par force le sain et robuste arbrisseau polonais en un sauvageon rabougri et chétif, mais allemand. Aussi, d'année en année, dans ces écoles, redoublent les sanglots, les sifflements des verges les martyres.

La mesure, comble à l'égard de Dieu et des hommes, appelle la colère de Dieu et des hommes elle appelle aussi l'opprobre. Les ancêtres de Votre Majesté ont fait de nombreuses guerres, heu-

\$200.00

EN ARGENT ET PLUSIEURS EN VALEURS OFFERTS GRATUITEMENT

Vous n'avez rien à déboursier. Lisez ce qui suit attentivement si vous voulez gagner une partie du montant susdit.

Vous trouverez ci-dessous le portrait d'un homme âgé, ainsi que celui de ses sept filles. Pouvez-vous les trouver? Essayez! Ce n'est pas chose facile, mais, avec de la patience et de la persévérance, vous en trouverez probablement quatre ou cinq. Marquez d'un X ceux que vous pourrez trouver. Découpez le portrait et faites-le nous parvenir tout de suite. Ce faisant, vous gagnerez de l'argent.

Nous ne voulons pas de votre argent.

A la personne trouvant le plus grand nombre de figures cachées, nous donnerons la somme de cent piastres (\$100) en argent. A la personne trouvant le plus grand nombre, après la première, nous donnerons la somme de cinquante piastres (\$50) en argent. A la personne trouvant le plus grand nombre après la deuxième, nous donnerons la somme de trente piastres (\$30.00) en argent. A la personne trouvant le plus grand nombre après la troisième, nous donnerons la somme de vingt piastres (\$20.00) en argent. Au cas où deux personnes enverraient des réponses également exactes pour le premier prix, nous diviserions les deux premiers prix en deux parties égales entre elles, deux

(chaque recevant la somme de soixante-quinze piastres, (\$75.00). Au cas où trois personnes enverraient des réponses également exactes, les trois premiers prix seraient également divisés entre elles, chacune recevant la somme de cinquante piastres (\$50.00). Et ainsi de suite dans les mêmes proportions.

Nous sommes absolument sérieux. Nous ne vous demandons pas de nous envoyer un sou. Il n'y a qu'une seule condition attachée à ce concours, (c'est de ne pas nous envoyer d'argent). Lorsque nous aurons reçu votre réponse nous vous écrirons, vous donnant des explications sur cette simple condition. Si vous pouvez trouver L'UNE QUELCONQUE des figures cachées, écrivez dès aujourd'hui, marquez les figures et envoyez-les-nous tout de suite, incluant UN TIMBRE POUR NOTRE REPONSE.

Adressez : SAWYER MEDICINE CO.,
Dépt. E. Montréal, Can. 7-n

reuses et malheureuses, justes ou injustes devant l'histoire, mais grandes et difficiles.

Aujourd'hui la grande guerre la plus grande, est celle de tout l'Etat, de toute la puissance prussienne contre des enfants. Les armes qu'on y emploie sont, d'un côté, la prison et le fouet, de l'autre, les pleurs. Certes, plus serait décisive la victoire de l'Etat, plus elle serait honteuse. Et c'est pourquoi Votre Majesté ne veut, ne peut pas admettre qu'une guerre semblable soit le haut fait de son règne, qu'elle le caractérise à jamais dans l'histoire, qu'elle y imprime son nom.

Aux termes mêmes, du manifeste royal de 1867, il est garanti aux sujets polonais du royaume de Prusse "que, par leur incorporation à la Confédération de l'Allemagne du Nord, il ne sera porté aucune atteinte ni à leur langue, ni à leur religion, et qu'au sein de la Confédération ils doivent rester polonais, conserver leur langue et leurs mœurs." Comment ont été tenues ces promesses, cette parole royale? Votre Majesté est le gardien de l'honneur de l'Allemagne, de l'honneur de la dynastie, le représentant de l'idée monarchique; qu'elle daigne donc remarquer que si le respect du plus humble de ses sujets dépend de sa foi au serment en la parole donnée et tenue, avec quel affreux sentiment d'amertume et de doute doivent lire les promesses précédentes, non seulement les Polonais, mais les monarchistes allemands! Parviendront-ils à détourner cette pensée que l'idée monarchique n'est pas ce qu'elle devrait être, appuyée sur une base éternelle, inébranlable, et qu'à défaut de cette base elle est incapable de résister aux flots hostiles que l'heure présente accumule autour d'elle?

La mesure est comble. Les lois injustes sont indignes du nom de lois; les lois exceptionnelles outragent le sentiment de l'équité sont un glaive à deux tranchants. Les futures révolutions sociales peuvent le retourner contre l'Etat. Je suis loin de vouloir préjuger de l'avenir du royaume de Prusse, j'ose simplement énoncer ce principe historique: le gouvernement qui se permet tout enseigne à ses administrés qu'ils peuvent aussi tout se permettre. Il n'y a pas de droit contre le droit, et le droit à l'existence a été donné par Dieu aux nations.

Ce droit est, par la grâce de Dieu; par conséquent, la mo-

narchie qui, elle aussi, affirme tenir ses droits de cette grâce, ne devrait pas y porter atteinte, car même coup, elle déchire et mine les siens.

Mais Votre Majesté sera elle-même le meilleur juge dans ce débat. Toutefois, qu'elle veuille bien envisager en face cette terrible vérité qui ressort de la conduite de l'Etat à l'égard des Polonais et qui, quoique étouffée, éclate et flamboie.

Des millions de vos sujets que la Providence vous a chargés de protéger, se sentent, sous votre gouvernement et sous celui de vos ministres, plus malheureux qu'ils ne l'ont jamais été auparavant; on viole le droit de l'homme sur sa terre; on viole le droit du foyer, les enfants pleurent devant les barrières posées entre leurs âmes et Dieu! Et, en présence de cette situation, que votre conscience chrétienne et royale dictée à votre volonté les actes à accomplir.

NECESSITE DE L'AUMONE

J'ai eu faim: j'ai eu soif; j'ai été nu; j'ai été malade en prison. C'est par la même raison qui lui fait dire: Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? et, je suis Jésus que tu persécutes: c'est par la société, ou plutôt par l'unité qui est entre le chef et les membres; c'est parce qu'il est le cep, et que nous sommes les branches. Mais il faut remarquer que les pauvres sont de tous ses membres ceux dans lesquels il est le plus.

Tous les Pères relèvent ici l'avantage et le mérite de l'aumône, que Jésus-Christ vante tant et qu'il vante seul dans le siège de sa majesté, dans son dernier jugement; à qui seule il attribue la vie éternelle. Ils démontrent aussi par le même droit la nécessité de l'aumône; puis manquer de la faire est un crime que le juste juge allégué pour la cause de la damnation. Et la raison en est évidente, en ce que:

Premièrement, si le précepte de la charité est l'abrégé de la loi et des prophètes, comme il dit lui-même; il était juste de renfermer dans la charité toute les bonnes œuvres, et dans la privation de la charité toutes les mauvaises.

Secondement, comme dit St. Jean: Celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, comment aimera-t-il Dieu qu'il ne voit pas?

Ainsi la même justice qui l'oblige à punir le monde pour le défaut de la charité, l'oblige

GEO. MORRISSETTE

MARCHAND PLOMBIER

35-37 DU PLATON

TROIS-RIVIERES.

PLOMBIER, FERBLANTIER,

FAZIER ET COUVREUR

Agent pour le Gaz Acetylene

SPECIALITE :

Pour la pose d'Appareils de chauffage à Eau chaude, Vapeur et Air chaud. VOIR EN MAGASIN LES

BOUENAISES,

RADIATEURS,

BAINS, CLOSETS,

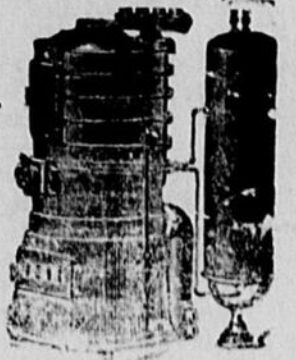
tous les matériaux nécessaires à cette fin.

AGENT

POUR LES COUVERTURES

ET PLAFONDS METALLIQUES,

DE TORONTO.



aussi à marquer le défaut de la charité dans son effet le plus sensible, qui est la charité envers les frères:

Troisièmement: les deux préceptes de la charité, dans lesquels, comme on vient de dire, consiste la loi et les prophètes, sont renfermés manifestement dans ces paroles: j'ai eu faim: j'ai eu soif; et, Toutes les fois que vous l'avez fait à un de mes frères, vous l'avez fait à moi-même: puisqu'il nous montre par là que le motif d'exercer la charité envers le prochain, est la charité envers Dieu.

Quatrièmement: tous les péchés sont en quelque sorte renfermés dans le défaut de l'aumône; parce que dans l'aumône était renfermé le remède de tous les péchés, conformément à cette parole: Rachetez vos péchés par l'aumône. Et encore: La charité couvre la multitude des péchés. Et encore: Faites l'aumône, et tout sera pur pour vous. Ainsi tous les hommes étant pécheurs, et par là exclus en rigueur du royaume de cieux, ce qui les en exclut en dernier lieu, c'est de négliger le remède.

Cinquièmement: la vie éternelle nous étant donnée à titre de miséricorde et de grâce, la justice demandait que cette miséricorde nous fût accordée au prix de la miséricorde; conformément à cette parole: Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront la miséricorde. Et encore: Jugement sans miséricorde à celui qui ne fera pas miséricorde.

Sixièmement: Comme les miséricordes de Dieu éclatent au-dessus de toutes ses œuvres, selon ce que dit David: ainsi en est-il des miséricordes de l'homme; et les œuvres de miséricorde devaient principalement être célébrées au jugement dernier, comme les plus éclatantes de toutes les autres, et comme celles qui nous rendent le plus agréables à Dieu, conformément à cette parole: Soyez miséricordieux, comme votre Père céleste est miséricordieux. Ce qui me répond à cette parole: Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait: ainsi que la confession des deux passages le fera paraître. Ainsi, la perfection où nous devons tendre principalement, et par là nous rendre semblables, comme le doivent de vrais enfants, à notre Père céleste, est celle d'exercer la miséricorde.

Pour ces raisons, tout est renfermé dans les œuvres de miséricorde: et on en pourrait rapporter une infinité d'autres que chacun pourra suppléer.

Il reste donc à s'examiner sur l'obligation de l'aumône et, sans écouter les vaines excuses dont se flatte notre dureté, considérer sérieusement si nous pouvons véritablement rassurer notre conscience sur un point si décisif de notre éternité.

BOSSUET,

M. BELIVEAU

MARCHAND-ÉPICIER

No 14, Rue St-Georges

En face du Marché au Foin TROIS-RIVIERES

M. BELIVEAU offre à ses clients et au public en général des marchandises de première classe à des prix excessivement bas et ceux qui voudront bien lui donner leurs commandes n'auront pas à le regretter.

Vous trouverez le plus beau choix de Sucreries, Biscuits, Epicerie en général, pour satisfaire les plus difficiles; le tout de première qualité et vendu à des prix défiant toute compétition.

Une visite est sollicitée.

TELEPHONE 389.

LINIMENT MINARD guérit la Diphthérie.

Province de Québec District des Trois-Rivières.

COUR SUPERIEURE

No 531

Dame Amanda Godin a, ce jour, poursuivi en séparation de biens, son époux, Georges Rivard, épicière, de la cité des Trois-Rivières.

BLONDIN & DESY,

Avocats de la demanderesse. Trois-Rivières, 4 janvier, 1907. 10-1-1m lfs-a.

Province de Québec District des Trois-Rivières.

COUR SUPERIEURE

No 530

Dame Louisa Gélinais a, ce jour, poursuivi en séparation de biens, son époux, Victor Du pont, épicière de la cité des Trois-Rivières.

BLONDIN & DESY,

Avocats de la demanderesse. Trois-Rivières, 4 janvier, 1907.

SIROP DU DR FRED DEMERS

POUR LES ENFANTS

Demandez toujours ce sirop car c'est le meilleur pour le sommeil, la dentition, contre coliques et diarrhées. En vente partout. Dépôt, 1387 rue St-Ant. Montréal.

LINIMENT MINARD chasse les idées noires.

Echos de la ville et du district

Nos hommes d'affaires se réjouiraient grandement si les malles pour Shawinigan étaient envoyées par le Chemin de Fer de la Vallée du St-Maurice. Ceci aurait pour effet de donner un bien meilleur service.

Il semble qu'on devrait faire des démarches dans ce sens auprès d'Ottawa.

Mademoiselle Caroline de Courval de Saint-Norbert et Mademoiselle Antoinette de Courval d'Arthabaska sont en promenade chez M. J. F. Bellefeuille.

Le Conseil des Chevaliers de Colomb, de cette ville, doit prochainement aller procéder à l'installation d'une nouvelle cour à Grand'Mère.

On dit que la Belgo Pulp de Shawinigan Falls, a l'intention de faire l'installation d'une nouvelle machine à papier, dès le printemps.

Ce serait augmenter la production de papier de 25 tonnes par jour. Actuellement cette compagnie fait 50 tonnes par jour.

Selon toutes probabilités, la Belgo enverra toute sa production par le chemin de la Vallée du St-Maurice. C'est un trafic que nous n'avions pas auparavant.

Vous trouverez toujours un magnifique choix de tweeds et hardes faites chez Bondy & Beaulac, à des prix vraiment étonnants.

Une délégation de Nicolet est allée à Québec, la semaine dernière demander que Nicolet soit constitué en district pour les fins judiciaires.

La majeure partie de ce nouveau district serait prise à Trois-Rivières et une petite partie à Richelieu.

Le projet n'est pas encore devant la chambre mais les nicolétains espèrent réussir dans leur demande.

On dit que la Banque Nationale caresse le projet d'établir une succursale à Shawinigan Falls d'ici à peu.

La Banque Molson et la Banque de Montréal aurait aussi cette intention paraît-il.

Ceci indique que Shawinigan traverse une période de prospérité puisque les banques se disputent l'honneur d'aller s'y établir.

M. Michel Bornais, est décédé subitement à sa résidence mardi matin. Il venait d'ouvrir la porte à son fils qui arrivait chez lui, lorsqu'il s'affaissa.

Lé défunt était faible depuis quelque temps, mais rien ne faisait prévoir une fin aussi prochaine.

Pour vos chaussures, vous ne pouvez avoir plus de choix que chez Arthur Guilbert. Bas prix et qualité garantie.

INTERÊT.

4%

Quatre pour cent alloué sur dépôts au département d'épargne.

Escompte au taux des Banques.

Prêts sur hypothèques. Effets de commerce.

Emettons chèques et mandats de la Dominion Express & Co., sur toutes les parties de l'Amérique et de l'Europe.

Affaires transigées par correspondance.

P. E. PANNETON,
BANQUE
TROIS-RIVIÈRES, QUE.

Soupes Delicieuses

et Sauces Exquises.

C'est ce que toutes les dames voudraient faire servir à leur table. Mais, malheureusement, il arrive souvent que lorsqu'elles sont préparées de la façon ordinaire elles manquent de force et de saveur. C'est alors que

"Bovril" est inestimable

Un peu de "Bovril" ajouté à une soupe fade et sans goût lui donnera de la richesse, de la force et une saveur délicieusement appétissante. La prochaine fois que vous ferez de la soupe, ajoutez-y un peu de "Bovril". Vous apprécierez la différence.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Robert Kiernan Jr. est entièrement rétabli d'une indisposition qui l'a forcé à garder la maison durant quelques jours.

Dimanche soir, M. Omer Héroux, rédacteur de la "Vérité" de Québec, donnera une conférence au profit de la Bibliothèque St-François-Xavier.

Il prendra pour sujet la crise française.

Le public trifluvien connaît assez M. Héroux pour que nous puissions compter qu'il y aura foule à l'Hôtel de Ville pour l'entendre.

Meubles de salon de toute valeur et de tout prix chez Laurin & Cie.

Mardi soir, le Rév. M. Jacob, professeur au Séminaire, a fait une intéressante conférence pour les membres de l'Alliance Nationale.

Il avait pris pour sujet: La persécution religieuse en France.

Cette conférence a été très appréciée de tous ceux qui l'ont entendue.

Les membres de l'Alliance Nationale méritent des félicitations. Ils ont l'intention d'avoir une conférence par mois à leurs salles. Le prochain conférencier sera M. le Dr L. P. Normand.

C'est un bel exemple que l'Alliance Nationale donne aux sociétés de secours mutuel de cette ville. Les officiers font preuve d'un bel esprit d'initiative. On se rappelle d'ailleurs que l'Alliance Nationale a pris une part active dans l'organisation de la fête St-Jean-Baptiste, l'an dernier. Il semble que des sociétés comme celle-là devraient compter un plus grand nombre de membres encore.

L'Alliance Nationale mérite l'enrouagement de tous les Canadiens-français. Elle est une société vraiment nationale.

L'éditeur du meilleur journal d'Agriculture des Provinces maritimes nous dit au cours d'une lettre:

"Je vous dirai que je ne connais de médecine qui ait aussi bien soutenu le témoignage du temps que le LINIMENT MINARD. Il a été un remède infailible dans nos maisons aussi loin que je puisse me rappeler il a survécu à nombre de compétiteurs et d'imitateurs."

Chère Mère

Vos petits enfants exigent des soins constants par les temps d'hiver et d'automne. Ils contractent le rhume. Connaissez-vous Shiloh's Consumption Cure, le Tonic des Pouxons, et ce qu'elle a accompli pour tant d'autres? Elle est réputée être le seul bon remède pour toutes les maladies des conduits aériens chez les enfants. Elle est absolument inoffensive et elle est agréable au goût. Guérison garantie ou votre argent vous est retourné. Le prix est 25c. la bouteille, et tous les marchands de médecine vendent.

SHILOH

25c. Tous les marchands la garantissent.

Dimanche dernier M. l'Abbé J. A. Lemire, à la réunion mensuelle de la Ligue des Jeunes Gens, dont il est le dévoué Directeur, a fortement recommandé aux Jeunes Gens de fuir avec horreur les sociétés suspectes, et à plus forte raison à ne jamais entrer dans les sociétés condamnées par l'Eglise. Il concrétisa sa pensée en parlant des "Odd Fellows" qui ont fondé une loge dans notre ville depuis peu. Il démontra aux Jeunes Gens que le Souverain Pontife n'agit jamais arbitrairement dans aucunes des questions qui lui sont soumises; par conséquent c'est un devoir rigoureux pour les catholiques dignes de ce nom, de se soumettre humblement aux décisions émanant de ce Siège Infaillible.

Il rappelle en outre, les paroles que Monseigneur l'Evêque a prononcées dernièrement dans la chaire de sa cathédrale, mettant ses ouailles en garde contre les loups ravisseurs qui veulent s'emparer des brebis qui sont si chères à son cœur de pasteur vigilant.

Il est à souhaiter que nos jeunes gens trifluviens suivront toujours la bonne direction donnée par leur Directeur qui est pour eux un père et un ami dévoué à leurs plus chers intérêts.

Il n'est pas de meilleure place pour acheter vos chaussures que chez Arthur Guilbert. Vous êtes sûrs d'y trouver à votre goût.

JOYEUX ANNIVERSAIRE

Samedi, le 2 courant, les amis de Mademoiselle Cécile Rivard, se rendaient à sa demeure pour lui souhaiter une joyeuse fête et lui témoigner leur estime commune par leurs démonstrations de joie, leurs jolis cadeaux et leurs affectueux souhaits de bonheur.

Ils furent reçus avec beaucoup de cordialité et de reconnaissance par M. et Mad. Rivard qui déploieront toute l'exquise politesse et la grande gaieté qu'on leur connaît, à leur faire passer une agréable soirée. On leur servit de bons vœux vins, liqueurs de tout genre, fruits, gâteaux sucrés et amandes, jusqu'à leur faire oublier un peu l'heure du retour.

On chanta, on fit de la musique, on causa si bien que la soirée se prolongea jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Mademoiselle Cécile Rivard, comme héroïne de la fête, sut leur faire comprendre sa reconnaissance par ses efforts pour les amuser; et la franche gaieté qu'elle déploya durant la soirée où elle entraînait en majorité.

Plusieurs jolis cadeaux furent offerts à la jeune fille par ses amis présents, entre autres, une magnifique table de fantaisie en chêne, un splendide écran monté en or, une pièce d'or de cinq piastres, un superbe jeu de cartes, etc.

POUR VOS ACHATS

Ne manquez pas d'aller chez **BONDY & BEAULAC.**

Article de toilette de premier ordre, Hardes-Faites, Valises, Etc., Etc.

Sans rivaux dans les Cols Cravates.

RENDEZ-VOUS CHEZ

J. W. BRITTEN

POUR

PIPES, TABAC

Et Articles de Fumeurs.

Journaux, Revues Françaises et Anglaises.

J W. BRITTEN

On remarquait parmi les assistants, Frédéric Garceau, Willie Dupont, Pointe du Lac; Ovilva, Rodolphe et Albert Camirand, Banlieue; Jos. Girard, Georges Drouin, Thomas et Henri Garceau, Ste-Marguerite; Jules Dufresne, A. Deslauriers et J. Lamarche, Trois-Rivières; Mesdemoiselles Julienne LeVasseur, St-Albert; Bertha Dufresne, Shawinigan; Aurore et Léontine Camirand, Banlieue; Yvonne, Joséphine et Hedwidge Moreau, Marie-Anne Drouin, Ste-Marguerite.

(Communiqué)

Yamachiche, 3 février.—Melle Léonie Rouette de Trois-Rivières est en promenade chez son oncle M. N. Blais.

—M. H. Lacerte, de la Canadian Gas Co., était de passage à Yamachiche ces jours derniers.

—M. et Mad. Ephrem Bergeron de St-Léon étaient en promenade à Yamachiche mardi dernier les hôtes de M. L. P. Allary.

Nous regrettons d'apprendre que M. Zacharie Neveu de cette paroisse est gravement malade.

Mardi le 5 courant, M. Omer Ricard, cultivateur, de cette localité, épousera Melle Diana Carbonneau de St-Barnabé.

Le plus bel assortiment de chaussures des Trois-Rivières se trouve certainement chez Arthur Guilbert.

Ste-Ursule, 5 fév. —A la session générale du conseil de la municipalité de Ste-Ursule, tenue hier, M. Frs Lambert a été nommé pour la deuxième fois Maire, à l'unanimité des membres du dit Conseil.

—Le bazar en faveur du couvent de cette paroisse s'est ouvert dimanche dernier dans cette institution de charité pour se terminer le 12 février courant.

—Un incendie s'est déclaré le 22 janvier dernier dans le hangar de M. Noé Généreux et le consuma avec le contenu qui lui causa une perte considérable. Il n'y avait sur ce hangar qu'une faible assurance de \$50.

Si nous en croyons la rumeur, et elle paraît bien fondée, le procès de McCraw ne sera pas fait aux Trois-Rivières.

La Couronne demandera un changement de venue—probablement Québec.

Nous ne savons si le tribunal accordera cette demande, en tout cas la défense va s'y opposer de toutes ses forces.

La traverse entre Trois-Rivières et Ste-Angèle, est maintenant ouverte aux voitures.

Argent à Prêter

Argent à prêter par gros ou petits montants, à la ville ou à la campagne. Conditions faciles. S'adresser à **L. P. MERCIER, Notaire, No. 17, rue Alexandre, Trois-Rivières** 7 s-1a.

G GLE Transatlantique

De New-York au Havre-Paris (France)

Départ chaque jeudi à 10 h 30 m

LA LORRAINE	31 Jan
LA BRETAGNE	7 Fév
LA SAVOIE	14 Fév
LA TOURAINE	21 Fév

Pour les dates des départs des paquebots du présent mois, s'adresser à M. M. Genin Ludeau, qui donneront sur demande tous renseignements et à cet égard.

GENIN, TRUDEAU & CIE,
Agents Généraux pour le Canada,
1670 rue Notre-Dame, Montréal.

Lundi soir, les membres de l'Union Musicale ont procédé à leurs élections annuelles qui ont donné les résultats suivants:

Président, Georges Lefrançois
Vice-Président, Fortunat Fournier;
Secrétaire, Louis Hercule Auger;
Trésorier, Frank Bellefeuille;
Professeur, Henri Lavigne.
Directeurs: Gélais Corbeil, Edouard Bourque, Thomas Aubry et Thomas Lafontaine.

M. Arthur Béliveau, de Grand Mère était ici hier.

M. G. Brown, de Danville, était de passage en notre ville ces jours derniers.

Magnifique assortiment de cols et cravates chez Bondy & Beaulac. La plus grande variété et toutes de première qualité.

Mardi après-midi, M. F.-X. Arcand du Cap de la Madeleine partit du Cap en voiture sur la glace pour tracer le chemin jusqu'à Bécancour.

Après avoir parcouru une bonne distance, il aperçut quelqu'un qui s'aventura sur la glace à tout hasard, avec cheval et voiture et peu d'instants après, il vit enfoncer l'attelage. Il revint sur ses pas en toute hâte pour secourir celui qui venait d'enfoncer. Plusieurs Frères Oblats, du Juvénat du Cap, qui eurent connaissance de l'accident s'y rendirent aussi. Le cheval de M. Arcand enfonça lui aussi et ce ne fut qu'après un dur travail qu'on parvint à sauver chevaux, voitures et occupants.

M. G. Trudel, de St-Séverin, était de passage ici hier.

M. le Dr L. O. Bournival, de St-Barnabé, était ici hier.

Mademoiselle Cholette, de Montréal, est en visite chez Mademoiselle Rousseau.

Mercredi, l'Hon. Juge Cannon est allé tenir le terme de la Cour de Circuit à Grand'Mère.